

pour dire qu'une bonne partie de ce projet de loi devrait être approuvée sans réserve par les Canadiens.

L'obligation d'obtenir des autorisations d'acquisition d'armes à feu est acceptée par tous les groupes, même par ceux qui veulent amender ce projet de loi pour que l'utilisation des armes à feu puisse être plus étendue et ne soit pas aussi limitée. Ils sont d'accord pour dire que c'est une bonne chose.

En fait, les clubs de tir préconisent de tels cours depuis des années. Lorsqu'il faisait partie du Cabinet, le député de Notre-Dame-de-Grâce a d'ailleurs recommandé—c'est officiel, c'est adopté—que l'autorisation d'acquisition d'armes à feu ne soit délivrée qu'après que le demandeur aurait suivi un cours ou réussi un examen.

C'était adopté, mais il n'y a pas eu de sanction royale. Elle n'a jamais été donnée. Il aurait suffi d'accorder la sanction royale à cette disposition particulière, mais on ne l'a jamais fait.

Avant d'obtenir une autorisation d'acquisition d'armes à feu, le demandeur doit suivre un cours ou réussir un examen approuvé. Tout le monde est de l'avis de la ministre sur cette question. En fait, tous s'entendent pour dire que la photographie du titulaire devrait figurer sur l'autorisation. Il y a unanimité là-dessus.

Personne ne s'oppose non plus à la période d'attente qui est prévue entre le moment où quelqu'un demande une autorisation d'acquisition d'armes à feu et celui où l'autorisation lui est effectivement délivrée.

Dans son projet de loi, la ministre recommande un délai de 28 jours. Cette période d'attente peut être acceptable. Ce que tous les intéressés demandent au gouvernement cependant, c'est de s'assurer qu'on utilisera bel et bien ces 28 jours et de ne pas simplement fixer arbitrairement un délai. Leur demande est fort légitime.

À mon avis, c'est une question qu'il faudra étudier et qui pourrait être réglée par un comité législatif ou, comme l'a suggéré la ministre, par un comité spécial.

De façon générale, on s'entend aussi pour dire qu'on devrait inspecter l'endroit où seront entreposées les armes à feu avant de délivrer une autorisation. C'est une demande très réaliste.

### *Initiatives ministérielles*

C'est ce que proposent les chasseurs et ceux qui utilisent des armes, car ils savent que la sécurité est très importante. Au Canada, les armes à feu font en effet quelque 1 400 victimes par année.

• (1250)

De ces 1 400 décès, 1 100 sont attribuables à des suicides. Par conséquent, environ 15 p. 100 des décès causés par des armes à feu sont des homicides. Le fait de ranger les armes dans des lieux sûrs est très important. Pour bon nombre, cette considération peut sembler secondaire, mais quand on examine les statistiques, on constate qu'elle est très importante.

À l'instar de la ministre, je pense aussi que notre loi sur le contrôle des armes à feu a été très utile dans le passé puisque seulement 15 p. 100 des décès causés par ces armes sont des homicides. C'est donc dire que la loi à cet égard a été efficace.

Comme la ministre, je pense aussi que le temps est venu d'apporter certaines modifications à la loi car la situation a considérablement changé ces dernières années. Entre 1988 et 1989, par exemple, le nombre total des crimes avec violence parmi les adultes a augmenté de 7,9 p. 100. Chez les jeunes, pour cette même année, il a augmenté de 20 p. 100, ce qui fait une augmentation moyenne de 9,3 p. 100. C'est une augmentation importante et ce n'est pas une très bonne indication pour l'avenir de notre attitude face à la violence.

C'est pour cela que nous devons envisager la question, penser à des remèdes, particulièrement auprès des jeunes. Nous devons y consacrer quelque argent, il n'y a pas de doute là-dessus. Je demande à la ministre de venir devant le comité qui étudie le projet de loi C-58 et de discuter de cette question très importante si nous voulons nous attaquer au problème de la violence.

Nous n'interdirons pas toutes les armes. Ce serait même impossible à envisager. Il y a six millions d'armes à feu au Canada et environ 10 000 magasins où l'on en vend, et on n'envisage donc pas de les faire disparaître.

Ce que nous voulons, c'est une loi qui soit véritablement utile au pays, une loi qui vise les personnes susceptibles de contrevenir à la loi sur la possession d'armes à feu et de commettre des crimes. Il faut aussi tenir compte de ceux qui utilisent les armes à feu pour le sport ou les loisirs, qui ne posent aucun danger mais qui, par leur bon